Relations UE/Iran

2001/2138(COS) - 13/12/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Michael GAHLER (PPE-DE, D) sur les relations entre l'UE et la république islamique d'Iran, le Parlement européen se fait largement l'écho de sa commission au fond (se reporter au résumé précdent). Toutefois, la plénière a apporté une série d'amendements au rapport adopté en commission qui insistent notamment sur les points suivants : - faisant explicitement allusion au rapport d'initiative sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la PESC, adopté par le Parlement européen en octobre, texte qui comporte une recommandation en vue d'ouvrir la voie à la conclusion d'un accord de commerce et de coopération avec l'Iran, le Parlement s'exprime en faveur d'un "dialogue critique" avec ce pays, liant étroitement la question des droits de l'homme au renforcement de la coopération de l'UE avec ce pays; - les députés saluent les progrès réalisés en matière de droits et de libertés, ainsi que les efforts et la bonne volonté affichés par le gouvernement iranien pour aborder la question des droits de l'homme, ce qui constitue un pas positif vers une normalisation des relations; - conscient de l'ampleur des problèmes économiques et sociaux de l'Iran, des sources d'instabilité quasi permanentes que constituent les pays voisins, notamment pour ce qui est de l'afflux croissant et déstabilisant de réfugiés afghans, le Parlement préconise une aide humanitaire et financière d'urgence en faveur de ce pays; - le Parlement salue, en outre, les efforts déployés par l'Iran dans la lutte contre les narcotrafiquants. Toutefois, celui-ci déplore la dégradation de la situation des droits de l'homme en Iran et cite en exemple l'application régulière de certaines peines et d'autres aspects néfastes du système judiciaire, le peu d'avancées en matière de réforme de la justice et de la liberté de la presse, les atteintes à la liberté de réunion, d'expression et de conscience, les restrictions sévères imposées aux femmes et le non-respect des droits des minorités. Les députés estiment que la Commission devrait mettre en oeuvre des programmes ad hoc pour aider la société civile, les médias indépendants et les ONG à jouer un rôle décisif dans le processus de démocratisation de la société iranienne. Ils souhaitent, en outre, que s'intensifient les contacts et les relations entre jeunes iraniens et jeunes d'autres pays, notamment par le biais d'échanges universitaires. Le Parlement européen appelle de ses voeux un "dialogue culturel" régulier permettant de véritables échanges entre les religions et les sociétés, une compréhension mutuelle, des liens entre les personnes, et des consultations dans les domaines d'intérêt communs les plus variés.